

SCENARIO D'ECHANGES DES DONNEES

Diffusion des Zones Sensibles aux formats géographiques

Thème :
ZONES DE RÉGULATION POUR
L'ENVIRONNEMENT

Version :
2

Formats géographiques



Version 1	
04/06/2018	Création du document en lien avec le dictionnaire zonages techniques et réglementaires du domaine de l'eau (version : 2.2)
08/06/2020	Modifications du document en lien avec le dictionnaire zone de régulation pour l'environnement (version : 1)

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.

Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>). *Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (<http://purl.org/dc>).*

Titre / <i>Title</i>	Diffusion des zones sensibles aux formats géographiques
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Zonages
Description / <i>Description</i>	Scénario d'échange -selon les formats géographiques- des zones sensibles
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	OFB, OIEau, DREALs
Date de Création/ <i>Creation date</i>	- 2018-06-04
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2020-06-09
Date de Validation / <i>Validation date</i>	- 2020-11-13
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	Open Document, Pdf
Identifiant / <i>Identifier</i>	urn=urn:sandre:scenario-d-echanges-geographique:ZoneSensible:FRA::ressource:2:::
Langue / <i>Language</i>	fra
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	
Relation Remplace / <i>Replace</i>	
Relation Référence / <i>Reference</i>	
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	2

Table des matières

A. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU.....	5
B. LE SANDRE.....	6
<i>B.1. Les dictionnaires de données.....</i>	<i>6</i>
<i>B.2. Les listes de référence communes.....</i>	<i>6</i>
<i>B.3. Les formats d'échange informatiques.....</i>	<i>6</i>
<i>B.4. Les scénarios d'échanges.....</i>	<i>7</i>
<i>B.5. Organisation du Sandre.....</i>	<i>7</i>
C. NOTATIONS DANS LE DOCUMENT.....	8
<i>C.1. Termes de référence.....</i>	<i>8</i>
<i>C.2. Gestion des versions.....</i>	<i>8</i>
INTRODUCTION.....	9
D. LES RÔLES DES ACTEURS DE L'ÉCHANGE.....	11
E. SERVICES D'ACCÈS AUX DONNÉES.....	12
<i>E.1. Visualisation par l'Atlas.....</i>	<i>12</i>
<i>E.2. Téléchargement par le Catalogue.....</i>	<i>12</i>
<i>E.3. Formats supportés.....</i>	<i>13</i>
<i>E.3.a Format Shapefile.....</i>	<i>13</i>
<i>E.3.b Format Kml.....</i>	<i>13</i>
<i>E.3.c Text/CSV.....</i>	<i>13</i>
<i>E.3.d Format GeoJSON.....</i>	<i>13</i>
<i>E.3.e Format GML.....</i>	<i>13</i>
<i>E.3.f Format Géopackage.....</i>	<i>14</i>
F. PRINCIPAUX CONCEPTS.....	15
G. GESTION DES IDENTIFIANTS.....	15
H. DÉFINITIONS ET LEXIQUE EMPLOYÉS DANS LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE.....	16
<i>H.1. Champ.....</i>	<i>16</i>
<i>H.2. Caractère Obligatoire, facultatif et inutilisé d'une colonne.....</i>	<i>16</i>
<i>H.3. Clé primaire d'une colonne.....</i>	<i>16</i>
<i>H.4. Formats et longueurs des données.....</i>	<i>16</i>
STRUCTURE DES ÉLÉMENTS ÉCHANGÉS DANS CE SCÉNARIO.....	19
<i>H.5. Structure de l'élément Scénario (Scenario).....</i>	<i>19</i>
<i>H.6. Structure de l'élément : Zone sensible (ZoneSensible).....</i>	<i>20</i>
<i>EPSG : 4326.....</i>	<i>25</i>
<i>H.7. Structure de l'élément : Zone sensible (ZoneSensible) – Masse d'eau de surface.....</i>	<i>26</i>
<i>H.9 Structure de l'élément : Zone sensible (ZoneSensible) – Bassin versant de zone sensible.....</i>	<i>27</i>

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux: ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

A. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (Sandre, Référentiels cartographiques,...) et des projets territoriaux. L'organisation du Système d'Information sur l'Eau est mise en place depuis 1992.

Le schéma national des données sur l'eau (SNDE) fixe les objectifs, le périmètre, les modalités de gouvernance du système d'information sur l'eau (SIE) et décrit ses dispositifs techniques (de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs) ; il précise comment ces dispositifs sont mis en œuvre, comment les méthodologies et le référentiel des données et des services sont élaborés, et comment les données sont échangées avec d'autres systèmes d'information. L'arrêté a été signé par les ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités territoriales, de l'outre-mer et de la santé. Le SNDE, complété par des documents techniques (méthodologies, dictionnaires de données, formats d'échange, etc.), constitue le référentiel technique du SIE, qui doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009. Ce décret est complété par un arrêté interministériel publié au JO du 24 août 2010.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

B. Le Sandre

Le © Sandre est chargé :

1. d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données et de définir **des scénarios d'échanges**
2. de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données © Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau
3. d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications.

B.1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le ©Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

B.2. Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le ©Sandre s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

B.3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le ©Sandre visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le ©Sandre propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

B.4. Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du ©Sandre, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

B.5. Organisation du Sandre

Le ©Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer les dictionnaires nationaux, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, École Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le ©Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du ©Sandre : www.sandre.eaufrance.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

C. Notations dans le document

C.1. Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

C.2. Gestion des versions

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Si cet indice est composé uniquement d'un nombre réel positif supérieur ou égal à 1.0 et sans la mention « beta », alors le document en question est une version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation. Il est publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence, en particulier pour tout déploiement informatique.

Si cet indice est composé d'un nombre réel strictement inférieur à 1.0 (exemple : 0.2, 0.3,...) ou bien supérieur ou égale à 1.0 avec la mention « beta » (exemple : 1.0beta, 1.1beta,...), alors le document en question est une version provisoire. Il s'agit uniquement d'un document de travail. Il n'est donc pas reconnu par les acteurs en charge de sa validation et ne doit pas être considéré comme un document de référence. Ce document est susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive.

Si un indice de version évolue uniquement d'une décimale (exemple : 1.0 à 1.1), alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications mineures dans le document en question (exemple : mise à jour de définitions, d'attributs, de règles de gestion,...).

Si en revanche un indice de version change d'entier naturel (exemple : 1.0 à 2.0, 1.2 à 2.0), accompagné d'une décimale égale à 0, alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications majeures dans le document en question (exemple : mise à jour d'un ensemble d'entités, d'associations, de règles de gestion,...).

Le document actuel est la version 2 et constitue un document Validé

INTRODUCTION

Ce document s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation nationale des données ayant trait aux zones de régulation pour l'environnement. Ce document a une portée nationale et contribue à répondre à un objectif de diffusion des données de zonages aux utilisateurs disposant d'outils informatiques compatibles aux formats supportés (cf. chapitre III.B.3).

L'article R211-94 du code de l'environnement, transposant dans le droit français l'article 5 et l'annexe II de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (91/271/EEC UWWT) définit les zones sensibles comme les masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brève échéance si des mesures ne sont pas prises, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent, s'ils sont cause de ce déséquilibre, être réduits.

Le préfet coordonnateur de bassin élabore, avec le concours des préfets de département, à partir des résultats obtenus par le programme de surveillance de l'état des eaux et de toute autre donnée disponible, un projet de délimitation des zones sensibles en concertation avec des représentants des communes et de leurs groupements, des usagers de l'eau, des personnes publiques ou privées qui concourent à l'assainissement des eaux usées, à la distribution des eaux et des associations agréées de protection de l'environnement intervenant en matière d'eau et des associations de consommateurs.

Le préfet coordonnateur de bassin transmet le projet de délimitation des zones sensibles aux préfets intéressés, qui consultent les conseils généraux et les conseils régionaux et, en Corse, la collectivité territoriale, ainsi que les chambres d'agriculture.

Le préfet coordonnateur de bassin arrête la délimitation des zones sensibles après avis du comité de bassin. Cet arrêté est le texte réglementaire fondateur de la zone sensible. Les avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de deux mois à compter de la transmission de la demande d'avis.

Dans les faits on constate que, lors des reportages au titre de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (91/271/EEC UWWT) et du registre des zones protégées de la Directive Cadre sur l'Eau, les bassins versants de zone sensible sont également rapportés en tant que zone sensible.

L'identification des masses d'eau sensibles est réexaminée au moins tous les quatre ans par le préfet coordonnateur de bassin (article R. 211-95).

Le partage de données informatisées entre les différents utilisateurs du système d'information sur l'eau (SIE) s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes servant de référence, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données de référence normalisées constituent des référentiels que le Sandre est chargé de diffuser pour le SIE.

Les concepts et le vocabulaire métier utilisés dans ce document, ainsi que les règles d'élaboration du format ne seront pas rappelés. Pour toute information sur ce sujet, le lecteur est invité à se reporter au document Sandre suivant :

Dictionnaire de données, Zone de régulations pour l'environnement – version 1.

- <http://id.eaufrance.fr/ddd/ZRPE/latest#ZoneSensible>

IDENTIFICATION DES FLUX D'ECHANGE

D. Les rôles des acteurs de l'échange

Rôle	Description
Diffuseur des données des zones sensibles	Organisme chargé de collecter, d'agréger, de contrôler et de mettre à disposition des partenaires d'échange les données pour le système d'information sur l'eau (SIE), en s'appuyant sur des règles communes définies par le Sandre.
Administrateur des données des zones sensibles	Organisme en charge de l'administration des données des zones sensibles pour le système d'information sur l'eau (SIE), en s'appuyant sur des règles communes.
Utilisateurs du référentiel	Organisme ou personne physique qui emploie les données de zonage du système d'information sur l'eau (SIE), en s'appuyant sur des règles communes définies par le Sandre.
Contributeur du référentiel	Organisme ou personne physique qui établit des demandes d'évolution des données de zonages dans un objectif d'amélioration pour le système d'information sur l'eau (SIE).

E. Services d'accès aux données

E.1. Visualisation par l'Atlas

Le service Atlas du site internet Sandre, [accessible à cette adresse web](#), permet en particulier :

- d'afficher un référentiel dans une *fenêtre cartographique* et éventuellement de le superposer avec d'autres référentiels (exemple : superposition de la couche géographique des lieux de surveillance des eaux littorales avec celle des masses d'eau).
- d'afficher les informations attributaires (exemple : code, libellé d'un lieu de surveillance) d'un référentiel géographique.
- d'alerter sur d'éventuelles erreurs que vous constatez dans un référentiel géographique.

E.2. Téléchargement par le Catalogue

Le service Catalogue* du site internet Sandre, [accessible à cette adresse web](#), permet en particulier :

- de connaître le contenu d'un référentiel géographique, son périmètre, son producteur, etc, décrit au sein d'une fiche de métadonnées également moissonnable par un catalogue distant.
- de télécharger un référentiel. Les fichiers SIG téléchargeables sont fournis dans des fichiers compressés au format Zip selon les formats informatiques succinctement présentés ci-dessous. Ces fichiers sont nommés suivant la règle suivante :

« nom du concept »+ « _ »+ « contexte géographique »+ « - »+ « format ».zip , voire « nom du concept »+ « _ »+ « type d'objet »+ « _ »+ « contexte géographique »+ « - »+ « format ».zip

Exemple de nom d'archive : ZoneSensible_FXX-mif.zip, ou ZoneSensible_GLP-shp.zip

- Nom du référentiel : Nom de la balise XML telle que définit dans le dictionnaire de données Sandre associé,
- Contexte géographique : Contextes tels que définis dans la norme ISO 3166 Alpha 3. Les valeurs sont les suivantes : FXX (France métropolitaine), GLP (Guadeloupe), GUF (Guyane), MTQ (Martinique), MYT (Mayotte), REU (Réunion) et FRA (France entière).
- Format : Extension de fichier « shp » pour ESRI ShapeFile ou « mif » pour Mapinfo Mif/Mid ou « gml », « kml », « json », « csv », « xml » etc.

(*) Le service Catalogue est fondu à celui de l'Atlas dans le site Sandre.

E.3. Formats supportés

E.3.a Format Shapefile

Shapefile (cf. [documentation](#)) est un format d'échange de données de système d'information géographique (SIG) propriétaire ESRI supporté depuis par de nombreux logiciels libres (Udig, QGIS, Grass, TatukGIS,...) et propriétaires (MapInfo, FME,...). Le format *Shapefile* est composé de plusieurs fichiers selon l'extension :

- « shp » contenant la géométrie des objets de type point, ligne ou polygone ;
- « dbf » contenant les données attributaires des objets ;
- « shx » contenant les indexs des objets ;
- « prj » : contenant le système de coordonnées des objets ;
- « sbn » et « sbx » : contenant les indexs spatiaux des formes des objets ;
- « shp.xml » : contenant les métadonnées du fichier *ShapeFile* ;
- « qix » : contenant l'index spatial,
- « cpq » : contenant l'encodage des données.

Notons que le format *Shapefile* présente des limites techniques. Le nombre de caractères des noms des champs de ce format - défini au sein des dictionnaires des données Sandre - est limité à 10 caractères. Aussi, le format date/heure des noms des champs est imprévu.

E.3.b Format Kml

KML (Keyhole Markup Language) est un format d'échange de système d'information géographique (SIG) notamment utilisé pour afficher des données géographiques dans un navigateur de la Terre tels que Google Earth, Google Maps et Google Maps pour mobile. Le KML utilise une structure basée sur le XML. Il est défini par un standard de l'Open Geospatial Consortium (cf. [documentation](#)).

E.3.c Text/CSV

Le format d'échange text/csv dit *simplifié* a fait l'objet d'un [document de présentation – version 2](#) spécifique ; le lecteur est invité à en prendre connaissance.

E.3.d Format GeoJSON

Le Geographic JavaScript Object ([GeoJSON](#)) est un format d'échange de système d'information géographique par l'internet. Il n'est pas écrit par l'Open Geospatial Consortium mais par un groupe de travail de développeurs.

Le GeoJSON est une extension du [JSON](#) (JavaScript Object Notation). Ce dernier est un format de données textuelles dérivé de la notation des objets du langage JavaScript décrit par la RFC 7159 de l'IETF.

E.3.e Format GML

Le Geography Markup Language (GML) est un format d'échange de système d'information géographique (SIG) notamment utilisé pour échanger des données géographiques notamment dans le cadre d'INSPIRE. Le GML utilise une structure basée sur le XML ; il est interopérable avec les spécifications Web Map Service (WMS) ou Web Feature Service (WFS). Il est défini par un standard de l'Open Geospatial Consortium (cf. [documentation](#)).

E.3.f Format Géopackage

Un GeoPackage (*.gpkg) est construit comme un fichier de base de données [SQLite 38](#) qui contient des tables de données et de métadonnées selon des définitions spécifiées dans le standard, des règles d'intégrité, des règles de format et des contraintes relatives au contenu. Le standard GeoPackage décrit un ensemble de règles pour le stockage d'objets vectoriels, de tuiles images et de données raster à diverses échelles, ainsi que leur schéma et métadonnées.

GeoPackage est conçu pour être aussi léger que possible en termes de volume, et pour se présenter sous la forme d'un fichier unique et directement utilisable. Ceci le rend apte à l'utilisation sur des terminaux mobiles hors connexion⁹ et le partage rapide en stockage [cloud](#), sur supports USB, etc.

L'extension F.3 RTree Spatial Indexes spécifie comment utiliser les index spatiaux de SQLite pour accélérer les requêtes spatiales.

CONTENU DE L'ECHANGE

Ce document (i.e. scénario d'échange géographique) décrit les modalités d'échange des données relatives aux zones sensibles.

F. Principaux concepts

Les données véhiculées par ce scénario d'échange se décomposent en plusieurs concepts tels :

Code du concept	Nom du concept
ZoneSensible	ZONE SENSIBLE
MasseDEau	MASSE D'EAU
BassinDCE	BASSIN DCE

G. Gestion des identifiants

Le code national de la zone sensible correspond au code utilisé dans l'application BD ERU (Base de Données des Eaux Résiduaires Urbaines), il suit la règle de codification suivante :

Code de la circonscription de bassin + code sous la responsabilité des bassins (4 caractères)

Le numéro de la zone sensible est le code attribué par la DREAL de bassin.

Le code européen de la zone est l'identifiant européen de la zone sensible. L'interprétation française de la règle de codification lors du rapportage UWWT de Septembre 2009 a été la suivante :

'FR' + '_SA_' + code sensitive area (2 caractères) + '_' + code national de la zone sensible

Les valeurs possibles pour le code sensitive area sont les suivantes :

'RI' for Sensitive Area - river

'LK' for Sensitive Area - lake

'CL' for Sensitive Area - coastline : non utilisée en France

'CA' for Sensitive Area - coast area

'CM' for Sensitive Area - catchment

'LS' for Less sensitive area (coastline) : non utilisée en France

'TW' for Sensitive Areas and Less Sensitive Areas - transitional waters

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ECHANGE

H. Définitions et lexique employés dans la description détaillée

H.1. Champ

Selon le format informatique employé, un champ est assimilable à une colonne ou une balise XML élémentaire du fichier d'échange. De longueur variable, chaque champ est la boîte qui contient ou non, au sein d'un fichier d'échange, une donnée métier à communiquer. Chaque champ d'une donnée métier correspond à un attribut (i.e. propriété) d'un concept défini au sein d'un dictionnaire de données Sandre. Par conséquent, le champ hérite des caractéristiques de la propriété associée.

H.2. Caractère Obligatoire, facultatif et inutilisé d'une colonne

Le caractère « obligatoire » (symbole « O ») impose à ce que **la colonne ET la donnée correspondante** soient strictement présentes et selon l'ordre d'agencement indiqué à la suite de ce document. Les colonnes obligatoires correspondent à des données généralement indispensables à l'échange.

Le caractère « facultatif » (symbole « F ») d'une colonne signifie que **la colonne OU la donnée**

correspondante peut ne pas être présent dans un fichier d'échange sans pour autant que le fichier perde son caractère valide au regard des spécifications du scénario.

Le caractère « Inutilisé » (symbolisé par « I ») d'un élément signifie que celui-ci ne présente aucun intérêt dans ce message. Un élément inutilisé n'est pas représenté au niveau des figures illustratrices.

H.3. Clé primaire d'une colonne

La clé primaire est une contrainte d'unicité qui permet d'identifier de manière unique un objet au sein d'un jeu de données. Une clé primaire peut être composée d'une ou plusieurs colonnes. L'information « clé primaire » est mentionnée dans la colonne commentaire du tableau de structure de chaque élément échangé.

H.4. Formats et longueurs des données

Chaque colonne est associée à un format et, le cas échéant, à une longueur maximale des données correspondantes. Le format et la longueur des données sont respectivement renseignés par la suite de ce document au niveau des colonnes « Format » et « Longueur ».

Le tableau suivant regroupe les formats de données définis par le Sandre et ayant été utilisés pour la déclaration des éléments du fichier.

Format de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur illimitée en théorie mais limitée à : - 255 caractères pour le <i>Shapefile</i> , - 254 caractères pour le Mif/Mid.	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée dont le maximum est de : - 255 caractères pour le <i>Shapefile</i> , - 254 caractères pour le Mif/Mid.	C
Date	Format Date, il DOIT obligatoirement être : - « AA/MM/JJ » pour le <i>Shapefile</i> , - « JJ/MM/AAAA » pour le Mif/Mid. - « AAAA-MM-JJ » par défaut.	D
Date-Heure	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> ; seul le format Date sera employé. Il DOIT obligatoirement être « JJ/MM/AAAThh:mm:ss » pour le Mif/Mid ou par défaut.	D-H
Heure	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> . Il DOIT obligatoirement être « hh:mm:ss » pour le Mif/Mid ou par défaut.	H
Numérique	Pour le <i>Shapefile</i> , c'est un format numérique de type : - Integer ; Nombre Entier comprenant entre 1 et 10 chiffres, - Real ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point), Pour le Mif/Mid, c'est un format numérique de type : - Entier ; Nombre entier, - Entier court ; Nombre Entier limité à 5 chiffres maximum, - Flottant ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule), - Virgule fixe : Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule) Le nombre de caractères doit être compris entre 1 et 20, dont 0 à 6 chiffres après le séparateur décimal (virgule).	N
Binaire	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile et</i> Mif/Mid. Par défaut, il s'agit d'une image selon les définitions MIME (IETF RFC 2046).	B
Logique	Format Logique, il DOIT obligatoirement être : - sous forme de caractères pour le <i>Shapefile ou par défaut.</i> , La valeur possible est « Oui » ou « Non » - logique pour le Mif/Mid. - sous forme de caractères pour le JSON. La valeur possible est « true » ou « false ».	I
Surface	Géométrie définie par un : - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point).</i> - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut.	Area

Longueur	Géométrie définie par un : <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le Shapefile ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point).</i> - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Length
Point	Géométrie définie par un : <ul style="list-style-type: none"> - Point pour le Shapefile, Mif/Mid, GeoJSON - GM_POINT pour le GML, 	GM_POINT
Polyligne	Géométrie définie par une : <ul style="list-style-type: none"> - Polyligne pour le Shapefile, Mif/Mid - GM_CURVE pour le GML, - MultiLineString pour le GeoJSON. 	GM_CURVE
Polygone	Géométrie définie par un : <ul style="list-style-type: none"> - Polygone pour le Shapefile, Mif/Mid, GeoJSON - GM_Surface pour le GML. 	GM_SURFACE
MultiPolygone	Géométrie définie par des : <ul style="list-style-type: none"> - Polygones pour le Shapefile, Mif/Mid, - GM_MultiSurface pour le GML, - MultiPolygone pour le GeoJSON 	GM_MULTISURFACE

Structure des éléments échangés dans ce scénario

H.5. Structure de l'élément **Scénario (Scenario)**

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
1	CodeScenar (shapefile) CodeScenario (autres)	Code du Scénario d'échange Sandre	O	C	25	Par défaut = « ZoneSensibleGeo »
2	VersionSce (shapefile) VersionScenario (autres)	Version du Scénario d'échange Sandre	O	C	25	Par défaut = « 1 »
3	NomScenari (shapefile) NomScenario (autres)	Nom du Scénario d'échange Sandre	F	T	-	Par défaut = « Diffusion des zones sensibles aux formats géo »
4	DateHeureC (shapefile) DateHeureCreationFichier (autres)	Date et heure de création du fichier	O	D-H	-	
5	RefFichier (tous)	Référence du fichier	F	T	-	
6	RefFichi_1 (shapefile) RefFichierEnvoi (autres)	Référence du fichier envoyé	F	T	-	
7	Emetteur (tous)	Code de l'intervenant émetteur du fichier	O	C	74	Les codes des intervenants sont disponibles sur le site du sandre
8	Destinatai (shapefile) Destinataire (autres)	Code de l'intervenant destinataire du fichier	F	C	74	Les codes des intervenants sont disponibles sur le site du sandre
9	CdContexte (tous)	Code du contexte de l'échange de donnée	F	C	25	
10	LibelleCon (shapefile) LibelleContexte (autres)	Libellé du contexte de l'échange de donnée	F	T	-	

H.6. Structure de l'élément : [Zone sensible \(ZoneSensible\)](#)

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
1	CdEuZS (tous formats)	Code Européen de la zone sensible	O	C	13	Ce code est l'identifiant européen de la zone sensible. : 'FR' + 'SA_' + code sensitive area (2 caractères) + '_' + code national de la zone sensible Les valeurs possibles pour le code sensitive area sont les suivantes : 'RI' for Sensitive Area - river 'LK' for Sensitive Area - lake 'CL' for Sensitive Area - coastline : non utilisée en France 'CA' for Sensitive Area - coast area 'CM' for Sensitive Area - catchment 'LS' for Less sensitive area (coastline) : non utilisée en France 'TW' for Sensitive Areas and Less Sensitive Areas - transitional waters
2	NomZS (tous formats)	Nom de la zone sensible	F	C	255	
3	NomCourt (shapefile) NomCourtZS (autres formats)	Nom court de la zone sensible	F	C	20	

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
4	StZS (tous formats)	Statut de la zone sensible	O	C	15	Code selon la liste des valeurs possibles de la nomenclature n°390
5	DateCreati (shapefile) DateCreationZS (autres formats)	Date de création de la zone sensible	O	D	-	
6	DateMajZS (tous formats)	Date de dernière mise à jour de la zone sensible	O	D-H	-	
7	CdTraiteme (shapefile) CdTraitementDirectiveUWWTZS (autres formats)	Traitement requis par la Directive pour la zone sensible	O	C	2	Code selon la liste des valeurs possibles de la nomenclature n°492
8	LbTraiteme (shapefile) LbTraitementDirectiveUWWTZS (autres formats)	Traitement requis par la Directive pour la zone sensible	F	C	50	Libellé selon la liste des valeurs possibles de la nomenclature n°492
9	DateLimi_1 (shapefile) DateLimiteConformitePZS (autres formats)	Date limite de mise en conformité pour le Phosphore	O	D	-	
10	DateLimi_2 (shapefile) DateLimiteConformiteNZS (autres formats)	Date limite de mise en conformité pour l'Azote	O	D	-	
11	CdTypeZone CdTypeZoneSensible (autres formats)	Code du Type de zone sensible	O	N	2	Code selon la liste des valeurs possibles de la nomenclature 616
12	MnTypeZone MnTypeZoneSensible (autres formats)	Mnémonique du Type de zone sensible	F	N	2	Code selon la liste des valeurs possibles de la nomenclature 616

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
13	LbTypeZone LbTypeZoneSensible (autres formats)	Libellé du Type de zone sensible	F	C	15	Libellé selon la liste des valeurs possibles de la nomenclature 616
14	AuteurZS	Auteur de la zone sensible	O	C	50	Premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la Zone sensible.
15	CdSourceLi (shapefile) CdSourceLimZS (autres formats)	Code de la source d'information utilisée pour la délimitation de la zone sensible	O	N		Code selon la liste des valeurs possibles de la nomenclature n°633 Jeu de données de référence utilisé
16	LbSourceLi (shapefile) LbSourceLimZS (autres formats)	Libellé de la source d'information utilisée pour la délimitation de la zone sensible	F	T		Libellé selon la liste des valeurs possibles de la nomenclature n°633 Jeu de données de référence utilisé
17	ComZS (tous formats)	Commentaire sur la zone sensible	F	T	-	

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
18	NumTextR_1 (Shapefile) NumTexteReglemP (autres formats)	Numéro du texte réglementaire : Arrêté régional ou Décret d'obligation de traitement au phosphore	F	C	150	Le numéro du texte réglementaire est le numéro qui lui est attribué au moment de sa signature et sous lequel il est publié, selon le type de texte réglementaire, soit au Journal Officiel, soit dans un Bulletin Officiel ou soit au Recueil des actes administratifs de la préfecture ou de la mairie.
19	DatePubl_1 (Shapefile) DatePubliTexteReglemP (autres formats)	Date de publication du texte réglementaire : Arrêté régional ou Décret d'obligation de traitement au phosphore	O	D		Date, exprimée au jour près, de signature pour les textes locaux (préfectoraux, municipaux).
20	CdTypTex_1 (Shapefile) CdTypeTexteReglemP (autres formats)	Code du Type de texte réglementaire : Arrêté régional ou Décret d'obligation de traitement au phosphore	O	C	7	Arrêté préfectoral (2.3.2.2). Décrit dans la nomenclature n°867

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
21	LbTypTex_1 (Shapefile) LbTypeTexteReglemP (autres formats)	libellé du Type de texte réglementaire : Arrêté régional ou Décret d'obligation de traitement au phosphore	F	C	50	Arrêté préfectoral (2.3.2.2). Décrit dans la nomenclature n°867
22	URLText_1 (Shapefile) URLTexteReglemP (autres formats)	URL du texte réglementaire : Arrêté régional ou Décret d'obligation de traitement au phosphore	F	T		HyperLien vers le texte réglementaire.
23	NumTextR_2 (Shapefile) NumTexteReglemN (autres formats)	Numéro du texte réglementaire : Arrêté régional ou Décret d'obligation de traitement a l'azote.	F	C	150	Le numéro du texte réglementaire est le numéro qui lui est attribué au moment de sa signature et sous lequel il est publié, selon le type de texte réglementaire, soit au Journal Officiel, soit dans un Bulletin Officiel ou soit au Recueil des actes administratifs de la préfecture ou de la mairie.

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
24	DatePubl_2 (Shapefile) DatePubliTexteReglemN (autres formats)	Date de publication du texte réglementaire : Arrêté régional ou Décret d'obligation de traitement a l'azote	O	D		Date, exprimée au jour près, de signature pour les textes locaux (préfectoraux, municipaux).
25	CdTypTex_2 (Shapefile) CdTypeTexteReglemN (autres formats)	Code du Type de texte réglementaire d'arrêté d'autorisation pluriannuelle des prélèvements pour l'irrigation agricole	O	C	7	Arrêté préfectoral (2.3.2.2). Décrit dans la nomenclature n°867
26	LbTypTex_2 (Shapefile) LbTypeTexteReglemN (autres formats)	Libellé du Type de texte réglementaire d'arrêté d'autorisation pluriannuelle des prélèvements pour l'irrigation agricole	F	C	50	Arrêté préfectoral (2.3.2.2). Décrit dans la nomenclature n°867
27	URLText_N (Shapefile) URLTexteReglemN (autres formats)	URL du texte réglementaire : Arrêté régional ou Décret d'obligation de traitement a l'azote	F	T		HyperLien vers le texte réglementaire.
28	CdEuBassinDCE (autres formats) CdEuBassin (ESRI Shapefile)	Code européen du bassin DCE	O	C	42	
29	geometry (GeoJSON) geometryProperty (GML) geom (autres)	Géométrie de la zone représentée par une surface	O	GM_MULTI SURFACE	-	EPSG : 4326

H.7. Structure de l'élément : [Zone sensible \(ZoneSensible\)](#) – [Masse d'eau de surface](#)* *Obligatoire si donnée disponible*

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
1	CdEuZS (tous formats)	Code Européen de la zone sensible	O	C	13	
2	NomZS (tous formats)	Nom de la zone sensible	F	C	255	
3	CdMasseDEau (autres formats) CdMasseDEa (ESRI Shapefile)	Code national de la masse d'eau	O	C	40	Exemple : DR1005
4	VersionRef (shapefile) VersionReferentiel (autres)	Version du jeu de données de référence utilisé	O	C	25	
5	SourceRefe (shapefile) SourceReferentiel (autres)	Source du jeu de données de référence utilisé	O	C	25	Code de la source parmi les valeurs possibles de la nomenclature n°633

H.9 Structure de l'élément : [Zone sensible \(ZoneSensible\)](#) – [Bassin versant de zone sensible](#)* *Obligatoire si donnée disponible*

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne ou balise selon le format	Intitulé de colonne ou balise selon format	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
1	CdEuZS (tous formats)	Code Européen de la zone sensible	O	C	13	
2	NomZS (tous formats)	Nom de la zone sensible	F	C	255	
3	CdEuSsBassinDCEAdmin (autres formats) CdEuSsBass (ESRI Shapefile)	Code européen du sous-bassin DCE administratif	O	C	42	
4	VersionRef (shapefile) VersionReferentiel (autres)	Version du jeu de données de référence utilisé	O	C	25	